



## ASSISES ASSOCIATIVES DU LITTORAL

---

Toulon, 18 mai 2009

### Associations représentées

ACSP	MART – Mouvement d'Action pour la Rade de Toulon
Amis de Janas et du Cap Sicié	UDVN 06 – GADSECA
APE – Association pour la Protection de l'Environnement Saint Mandrier	UDVN 83
Association Bagnolaise d'Information Bagnols en Forêt	Union Régionale Vie et Nature
Association Régionale Pour l'Environnement	Union Calanques Littoral
Découverte Sainte Baume	Union pour la Vallée du Las – Fédération des CIC de l'Ouest Toulonnais
Expo Beach	Un Parc National pour les Calanques
GIP Calanques	Var Inondation Ecologisme – VIE de l'Eau
GIR Maralpin	Var Nature Environnement
LACOVAR	
La Londe Environnement	

Liste des participants en pièce jointe (?)

## URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VOLET TERRESTRE

---

PACA est, avec 4 891 000 habitants en 2008<sup>1</sup>, la 3<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France. Cependant, la répartition de cette population est inégale sur le territoire régional : la bande littoral (Avignon – Menton) accueille 90% de la population sur 30% du territoire, et 4 des 5 pôles urbains (Marseille – Aix, Nice, Toulon, Cannes – Grasse – Antibes) de la région<sup>2</sup>.

Cette importante présence humaine explique une demande en logements tout aussi forte et une activité économique, qui bien que ralentie par la crise actuelle, reste cependant très présente (industries, transports, tourisme...). Le littoral souffre d'un manque flagrant de vision globale et intégrée dans l'aménagement de son territoire. Les documents d'urbanisme et les outils de planifications restent principalement axés sur le développement de ce territoire, et cela entraîne les dérives suivantes :

- Urbanisation anarchique, fort phénomène de "mitage" des territoires,
- Application déficiente de la loi Littoral
- Absence de cohérence entre les différentes échelles de territoire et de décision politique

Le développement économique et la demande en logements croissante sont favorisés, au détriment de la préservation de l'environnement et des terres agricoles, allant ainsi à l'encontre des politiques environnementales récentes, dictées tant par l'Union Européenne que par le Grenelle de l'Environnement (et des diverses politiques de préservation des milieux naturels visant à stopper la perte de la biodiversité : directive cadre sur l'eau, trame verte et bleue...). La qualité de l'air pâtit également de cette course au développement : activités industrielles concentrées, fort taux d'urbanisation, réseau routier dense aggravés par un relief et des conditions climatiques locales spécifiques au climat méditerranéen.

---

<sup>1</sup> Insee, 2009 : <http://insee.fr/>

<sup>2</sup> Rappelons que ces 5 pôles urbains (les 4 cités et Avignon) réunissent quelques 62 % de la population régionale.

### **Propositions**

- -Tenir compte au sein des documents d'urbanisme de la capacité d'accueil des territoires (eau –gestion des déchets – agriculture – espaces et ressources disponibles) et laisser des surfaces à l'agriculture vivrière, au maraîchage...
  - Laisser des espaces de liberté au littoral
  - Exemplarité des bâtiments publics en termes de construction Haute Qualité Environnementale
  - Développer des modes de transports propres : pour les transports de personnes d'une part (transports en commun, pistes cyclables...) et pour le transport de fret d'autre part (feroutage, meroutage, transport fluvial, cabotage...) et développer des politiques incitatives des transports en commun (gratuité – déjà en place au sein de la communauté d'agglomération Etoile - Garlaban)
  - Définir et mettre en œuvre des politiques de développement durable

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VOILET LITTORAL**

L'artificialisation du trait de côte compte parmi les plus importantes menaces visant notre littoral et sa biodiversité. Il résulte notamment de la non prise en compte du littoral d'une part et des bassins versants côtiers d'autre part, dans les différents documents d'urbanisme.

Multiplication des ports, bétonnage des côtes, aménagement de plages artificielles détruisent les petits fonds dans la frange côtière, entre 0 et 20 m de profondeur, qui sont justement les milieux riches en terme d'habitats et d'espèces. Or cette destruction des petits fonds est irréversible et aboutit donc à une perte définitive de diversité.

Le développement de la plaisance encourage la création de nouveaux ports et favorise donc l'artificialisation du littoral qui n'est pas bien prise en compte dans les documents d'urbanisme. Il s'accompagne en outre d'un surmouillage et d'ancrage dans des milieux fragiles (ex : herbiers de posidonies).

Parallèlement à ce constat les "usagers" de la mer doivent faire face à un manque trop important de rampe de mise à l'eau alors que le stockage de leur bateau hors d'un port présente des avantages certains !

Ces dommages peuvent paraître d'autant plus incompréhensibles que les bateaux de plaisance sont largement sous – utilisés : moins d'une huitaine de jours par an en moyenne.

### **Propositions**

- Appliquer et faire respecter la loi "Littoral"
- Prise en compte du volet mer dans les SCoT en élaborant des politiques spécifiques à la gestion de l'espace marin
  - Création de rampes de mises à l'eau respectant les milieux
  - Création de ports à sec, dans le respect des milieux, des territoires et des paysages
  - Étendre et renforcer les actions de type "Port propre"
  - Incitation à la location de bateaux de plaisance
  - Rendre obligatoire l'équipement en bouées d'amarrage dans les milieux fragiles (ex : herbiers de posidonies)
  - Contrôler les concessions de plage et faire respecter les obligations liées à l'occupation du Domaine Public Maritime et les servitudes de passage

## **DECHETS**

Face à la problématique déchets, Provence Alpes Côte d'Azur se trouve confrontée à trois points majeurs :

- la forte production de déchets, supérieure à la moyenne nationale, y compris par les ménages (le tonnage annuel de déchets ménagers en PACA s'élève à 503Kg/an/habitant alors que la moyenne nationale est de 430 Kg/an/habitant),

- le manque criant de réutilisation, recyclage et valorisation de ces déchets,
- Le non respect du principe de proximité.

Le défaut de volonté politique et la faiblesse des investissements publics dans la gestion des déchets et plus particulièrement des filières de valorisation entraînent une gestion des déchets sur le littoral que l'on pourrait qualifier de "napolitaine". On constate ainsi :

- l'absence de filières de valorisation pour les différents déchets et de mise en place du tri sélectif,
- que les Centres d'Enfouissement Technique ne sont pas exploités conformément aux prescriptions légales, ce qui provoque dégagements de gaz, débordements de lixiviats<sup>3</sup>, dispersion de déchets par le vent...
- que ces mêmes Centres d'Enfouissement Technique accueillent régulièrement des déchets non ultimes
- que les déchets des départements sont envoyés dans les départements voisins.

L'obsolescence des plans départementaux d'élimination des déchets conforte la situation actuelle !

L'élimination des déchets reste ainsi un problème majeur en PACA, concernant toutes les catégories de déchets (ordures ménagères, déchet inertes, les déchets industriels banaux ou spéciaux, déchets hospitaliers, déchets toxiques...).

Ce non respect généralisé des textes de loi et des précautions élémentaires à prendre dans ce domaine est à l'origine de nombreux dommages pour les milieux naturels comme pour la santé publique (pollutions de l'air, de l'eau, pollutions visuelles, empoisonnement de la faune, dénaturation du terroir et des paysages...) contre lesquels il est plus qu'urgent d'agir.

### **Propositions**

- Mise en place de filières de valorisation des déchets (recyclage – compostage – réutilisation) et politique financière incitative favorisant l'implantation d'entreprises de ce secteur d'activité
  - Réduction des déchets à la source
  - Sensibilisation de la population et des élus
  - Révision urgente des schémas de gestion des déchets inertes et des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets (PDED)
    - Dispositions normatives obligeant la révision régulière des différents outils de planification relatifs aux déchets et accélérer la recherche de sites pouvant accueillir des centres d'enfouissement technique ou des entreprises de recyclage des matériaux du bâtiment
    - Fermeture des décharges et des Centres d'Enfouissement Technique non-conformes sans augmenter le nombre d'usines d'incinération.

## **EAU**

L'installation continue de nouveaux arrivants en région PACA et notamment sur le littoral, que ce soit en résidence temporaire ou permanente, induit une demande en eau toujours croissante, et ce pour les différents usages (eau domestique, usage industriel, usage agricole, usage de loisirs...). Cette situation entraîne des pénuries d'eau potable notoires, particulièrement durant les périodes estivales (dans l'est du Var par exemple) mais aussi à des conflits entre usagers.

La réponse apportée à ce problème de pénurie d'eau consiste en l'importation et le détournement de l'eau de cours d'eau ou de nappes phréatiques situés à plusieurs dizaines de kilomètres : ce sont les aménagements du Canal de Provence et des projets tels que la liaison Verdon Saint-Cassien.

Aux problèmes de quantité d'eau, s'ajoute celui de la qualité. Les rejets anthropiques dans les milieux dulçaquicoles comme marins restent un enjeu majeur : médicaments, produits lessiviels, rejets industriels ou chimiques, pollutions par les navires... Il est généralement estimé que 70% de la pollution marine provient des

<sup>3</sup> Lixiviat : liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers un matériau, notamment à travers les déchets, décharges, composts...

bassins versants. Une telle dégradation de la qualité des eaux s'explique partiellement par les difficultés d'assainissement. Les techniques d'épuration de l'eau ne peuvent supprimer la totalité des polluants. De plus, les stations d'épuration du littoral sont sous-dimensionnées par rapport à la population présente durant la période touristique.

Côté Mer, la Méditerranée constitue un couloir de navigation très emprunté par les navires de tous pavillons. On constate ainsi de nombreuses pollutions liées aux rejets par les navires (déchets, dégazage, nettoyage du navire...). A l'atteinte environnementale du milieu, se superpose une difficulté juridique, celle de la poursuite des pollueurs. En effet, il est dorénavant possible de traduire en justice les armateurs et capitaines peu scrupuleux pris en flagrant délit dans la zone de protection écologique et de leur appliquer les lois françaises prévues pour le délit de rejet illicite d'hydrocarbures ; ce qui n'est pas le cas quand la pollution survient dans les eaux internationales.

Enfin, les associations font le constat d'une absence de coordination régionale des données sur l'eau. Le Schéma Régional de la Ressource en Eau sur lequel la Région PACA travaille pourrait apporter une réponse à cette lacune identifiée.

### **Propositions**

- Se développer avec l'eau disponible sur place
- Achever la mise aux normes des Stations d'Épuration et du contrôle de l'assainissement non collectif
  - Mise en place d'EPTB au niveau régional afin de favoriser une gestion globale des petits fleuves côtiers du littoral
  - Conformité des contrats de milieux (rivière, baie...) avec le SDAGE,
  - Prise en compte du SDAGE dans les documents d'urbanisme
  - Mettre en œuvre le programme de mesures, y compris si le SDAGE n'est pas adopté
    - Encourager les contrats de baie et favoriser la concertation
    - Étendre la zone de protection écologique pour permettre les poursuites contre les pollueurs, inciter les différents pays méditerranéens à se doter d'une telle zone – cela pourrait être d'autant plus accéléré dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée
    - Augmenter les moyens d'application du plan POLMAR (davantage d'avions de surveillance...)

## **GOVERNANCE**

### *Institutions politiques et associations*

Les associations oeuvrant pour la protection de la nature et de l'environnement se trouvent confrontées à différents obstacles dans leur pratique quotidienne. Elles souffrent souvent, et d'autant plus pour les associations locales, d'un manque de reconnaissance de leur travail par les décideurs politiques, et de ce manque de reconnaissance découlent plusieurs difficultés :

- difficulté d'accès aux données environnementales, détenues par les institutions ou par des acteurs économiques, et ce malgré la Convention d'Aarhus que la France a ratifiée mais qui reste inappliquée. Ce constat est plus marqué en PACA que dans d'autres régions, et notamment dans certains départements (ex : Bouches du Rhône, Var) où la transmission des documents nécessaires au travail des associations au sein des instances de concertation est fait très difficile.
- problème d'information et de communication entre associations et élus. L'absence de dialogue en amont empêche la co-construction de projets et génère trop souvent des confrontations, y compris devant les tribunaux.

De plus, les associations font le constat d'inquiétantes attaques envers les politiques participatives. Différents projets de loi déposés par des politiques de la région pourraient réduire considérablement les possibilités d'expression des associations :

- restriction du champ d'application des enquêtes publiques
- établissement d'un droit d'accès à la justice administrative (obligation de consigner une somme de 1 000 € pour pouvoir ester en justice devant le tribunal administratif).

### ***Propositions***

- Sensibiliser et former les élus
- Favoriser les rencontres et les partenariats de projet entre décideurs politiques, économiques et associations
  - Développer la gouvernance à 5 sur le mode validé au niveau national par le Grenelle Environnement et plus récemment par le Grenelle Mer
  - Renforcer le rôle et l'action des Conseils de Développement
  - Renoncer à l'adoption des projets de loi proposés (restriction du champ d'enquête publique et la consignation d'une somme de 1000 € pour accéder au tribunal administratif)

### ***Gouvernance inter – associative***

Les difficultés existent également au sein même des associations. Celles-ci constatent ainsi le manque d'organisation du bénévolat en France. Celui-ci doit en effet s'exercer en sus d'un travail rémunéré, et les contraintes professionnelles peuvent entrer en contradiction avec l'exercice du bénévolat (impossibilité d'assister à des commissions ou des instances de concertation, manque de temps pour connaître les dossiers, non reconnaissance de l'expertise apportée bénévolement...).

Les associations de la Région PACA regrettent par ailleurs le défaut de concertation entre leurs diverses structures, ce qui divise les forces et multiplie les redondances dans les études, les actions, etc.

### ***Propositions***

- Création d'une banque régionale de données (site Internet) sur différentes thématiques : atteintes aux milieux, problèmes sanitaires, actions menées (juridique, déchets...) pour favoriser les échanges entre associations et mutualiser les compétences
  - Renforcer les réseaux associatifs de protection de la nature et de l'environnement
  - Reconnaissance du statut du bénévole associatif sur le modèle du statut syndical
  - Développement de la formation à destination des bénévoles et des salariés des associations de protection de la nature et de l'environnement

---

## **RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS**

Provence Alpes Côte d'Azur est une région particulièrement soumise aux risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. Chaque commune de la région est concernée par au moins un de ces cinq risques naturels : avalanches, inondations, incendies, séismes, mouvements de terrain. Les risques sont amplifiés par le fait que de nombreuses constructions s'installent dans ces zones à risques (les Alpes Maritimes et le Var arrivent en tête des départements où l'on construit en zones inondables...), multipliant les pertes humaines et les dommages aux biens.

En outre, différents risques industriels sont bien présents sur le littoral PACA. La zone autour de Marseille et l'étang de Berre regroupe de nombreuses industries portuaires, pétrolières, chimiques, comprenant des Installations classées pour l'Environnement (ICPE) soumises à déclaration ou de seuil Seveso haut. De nombreuses installations sont présentes également autour de l'agglomération niçoise.

Grosses agglomérations et urbanisation continue, concentration des industries et multiplication des transports routiers entraînent des pollutions de l'air, (ozone, oxydes d'azote aux matières en suspension), récurrentes sur le littoral. PACA figure dans le trio de tête des régions les plus émettrices de polluants atmosphériques, cependant le grand public est encore peu informé des conséquences de ces pollutions. Deux associations sont agréées pour la surveillance de la qualité de l'air et oeuvrent à la sensibilisation du public : Atmo PACA et AIRFOBEP (pour l'ouest de la région).

La forte population est à l'origine d'une demande importante en matériel de communication par les nouvelles technologies (téléphones portables, internet par le Wi-Fi...) et la satisfaction de cette demande entraîne l'implantation d'antennes relais et de câbles divers. Ces différents matériels induisent une pollution radioélectrique, dont les effets sur la santé humaine sont encore mal connus et controversés.

Enfin, Toulon, premier port militaire français, présente un risque nucléaire non négligeable. Huit réacteurs existent sur la zone et côtoient aussi bien les infrastructures portuaires que l'agglomération ou la population.

A ces risques s'ajoutent les conséquences du changement climatique qu'il serait opportun d'étudier.

### **Propositions**

- Faire des simulations sérieuses et des exercices d'évacuation avec la population
- Information de la population : réunions publiques, distribution de plaquettes...
- Réalisation et mise en œuvre des PPR – PCS – RCSC (application des lois)
- Anticiper la montée des eaux en prévision du changement climatique

## **ENERGIE**

Pays du soleil et de la mer, la région PACA bénéficie d'un fort potentiel d'énergie renouvelable : solaire thermique, photovoltaïque, énergies marines, énergies éoliennes... Cependant, ce potentiel reste jusqu'à maintenant encore largement sous exploité (exception faite du potentiel hydraulique).

Les énergies solaires pourraient être grandement valorisées dans une région comme la nôtre qui bénéficie du plus fort taux d'ensoleillement de France (2 700 heures par an en moyenne). Leur développement se heurte toutefois à la difficulté d'intégration des équipements nécessités (panneaux photovoltaïques, chauffe – eau solaire...) dans le paysage architectural et urbanistique et donc dans les documents d'urbanisme.

L'éolien constitue également une piste de diversification des apports énergétiques. Cette énergie connaît cependant une opposition croissante : les éoliennes sont jugées bruyantes, peu esthétiques dans le paysage et leur productivité réelle reste discutée.

L'énergie hydraulique quant à elle est la principale énergie renouvelable exploitée dans la région, au prix de très nombreux cours d'eau barrés ou tout au moins très fortement modifiés dans leur morphologie et dans leurs fonctionnalités naturelles.

### **Propositions**

- Mise en place de politiques financières incitatives,
- Mettre en œuvre les préconisations issues du Grenelle Environnement pour une meilleure isolation thermique des bâtiments
  - Faciliter les autorisations d'urbanisme pour la mise en place de panneaux solaires en se rapprochant des Architectes des Bâtiments de France et des constructeurs (pour définir les critères d'une meilleure intégration possible dans les paysages protégés)
  - Imposer pour toute nouvelle construction, à travers les autorisations d'urbanisme, de faire appel aux énergies renouvelables
    - Exemplarité des bâtiments publics en termes d'autonomie énergétique
    - Aménagement durable des ENR : diminution de la consommation d'espace naturel et agricole, réduction drastique des impacts sur les milieux naturels et aquatiques et sur leurs fonctionnalités,

- Arrêt d'exploitation des unités de production d'énergie les plus impactantes pour l'environnement (centrales thermiques, centrales hydroélectriques barrant les cours d'eau...)

## MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

L'artificialisation du trait de côte menace tout particulièrement notre littoral et sa biodiversité. Multiplication des ports, bétonnage des côtes, aménagement de plages artificielles détruisent les petits fonds de la bande littorale et du plateau continental qui sont justement les milieux marins les plus riches en terme d'habitats et d'espèces. Or cette destruction des petits fonds est irréversible et aboutit donc à une perte définitive de diversité.

Les projets ne manquent pourtant pas pour protéger les milieux naturels littoraux, terrestres ou marins. L'inventaire ZNIEFF a permis de recenser l'ensemble des zones intéressantes pour la biodiversité. La construction depuis plusieurs années du réseau européen Natura 2000 aurait du permettre une gestion contractuelle et concertée de nombre de ces zones identifiées.

- manque de concertation entre les différents acteurs (institutions publiques, acteurs économiques, associations, scientifiques...),
- manque de cohérence et oubli de sites,
- périmètres définis sur des bases non scientifiques ni naturalistes,
- blocage en matière d'extension du réseau Natura 2000 en mer.

Aujourd'hui, la protection des milieux et de leurs fonctionnalités s'avère plus nécessaire que jamais, tant pour faire face à l'érosion de la biodiversité que pour essayer d'accompagner les espèces à faire face aux changements climatiques.

Ce besoin de protection forte a été particulièrement identifié pour les calanques marseillaises, îlot encore naturel enclavé dans le continuum urbain de la côte marseillaise. Pour le satisfaire, le projet de Parc National des Calanques a été pris en compte par le Premier Ministre en mai 2009 et devrait donc donner naissance au 10<sup>ème</sup> parc national français.

La biodiversité du littoral PACA souffre également de manière plus ciblée par espèces. Certaines espèces endémiques de Méditerranée sont particulièrement atteintes par les activités humaines sur leurs zones d'implantation ou de vie, comme c'est le cas pour les Posidonies, arrachées par les ancrages des bateaux de plaisances, piétinées par les baigneurs ou pour la faune marine, souffrant des pollutions par les hydrocarbures ou d'ingestion de macro-déchets (ex : sacs plastiques confondus avec des méduses). Les espèces autochtones, végétales comme animales, terrestres comme marines, souffrent de plus de la concurrence écologique (pour l'espace comme pour les ressources alimentaires) d'espèces invasives (Caulerpes, mimosa, tortues de Floride...). Les macro-déchets occasionnent en outre une pollution visuelle et sanitaire (blessures potentielles pour les pratiquants de loisirs nautiques).

### **Propositions**

- Assurer une réelle protection des zones sensibles et des espèces menacées
- Baser le réseau Natura 2000 sur les ZNIEFF
- Terminer le réseau Natura 2000 (en mer et terrestre)
- Création concertée de réserves naturelles (ex : Côte Bleue, Cap Roux avec les pêcheurs...)
- Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue
- Investissement financier pour anticiper la montée des eaux
- Etre ambitieux dans la définition de la zone cœur et de la zone d'adhésion du futur PN

## ACTIVITES ECONOMIQUES

Au préalable, il est important de souligner que l'environnement est créateur d'activités économiques. En effet si l'on prône le développement durable, la protection de l'environnement n'est plus à opposer avec l'économie !

Le développement d'entreprises porteuses de projets pour l'environnement (le solaire, les récupérations d'eau de pluie...) sont porteuses d'une nouvelle dynamique sociale. Il est donc important de les inciter à s'installer dans la région.

### *Tourisme*

Climat, diversité et richesses des paysages et de la vie culturelle sont les atouts maîtres de la Région PACA en matière de tourisme et contribuent grandement à faire de PACA la seconde région touristique de France en termes de fréquentation (après l'Ile de France). Cette activité touristique se concentre dans l'espace (65% de la consommation touristique est générée sur le littoral) et dans le temps (la fréquentation estivale représente 61% de la fréquentation annuelle, et juillet / août près de 50%). Le littoral concentre également les deux tiers de la capacité d'accueil touristique de la région :

- Résidences secondaires (un quart des résidences secondaires françaises sont localisées en PACA)
- Hébergements ruraux ou associatifs,
- Résidences de tourisme, hôtels
- Campings.

L'importance du tourisme sur le littoral de PACA questionne la capacité d'accueil des territoires par rapport aux ressources disponibles. Les infrastructures touristiques sont certes suffisantes, mais comment les milieux supportent-ils cet afflux de population et les pressions ainsi exercées sur les différentes ressources (eau, espaces, sols surexploités pour alimenter les marchés provençaux, sur-fréquentation de milieux naturels – forêts, milieux aquatiques, littoral,...) ?

Outre leur caractère consommateur d'espaces et de ressources qu'elles partagent avec d'autres formes d'installations temporaires, les résidences secondaires soulèvent le problème de l'immobilier. Ces logements ne sont en effet occupés qu'une petite partie de l'année, mais contribuent néanmoins à l'élévation des prix de l'immobilier dans le secteur concerné, et donc à la difficulté d'accès au logement pour la population locale, qui n'est pas nécessairement aussi aisée que les propriétaires de ces habitations.

### **Propositions**

- développer un tourisme littoral durable, en adéquation avec les capacités du territoire
- encourager la location (résidences, bateaux de plaisance)
- favoriser des hébergements Haute Qualité Environnementale